

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie

Ministère de l'Économie

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Nos réf : FB/FL 145-03-2020

Aubenas, le 26 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur les conséquences pour les commerces de proximité de la crise du COVID-19 et sur les mesures qui pourraient être prises après l'épidémie pour relancer l'activité.

A ce jour, au regard des informations médicales dont nous disposons sur l'évolution de la pandémie en Chine, notre pays pourrait retrouver une activité « normale » au début du mois de juin.

Les commerces et notamment les commerce de détail de l'habillement devraient ainsi pouvoir rouvrir et renouer avec leur clientèle à cette période, après plusieurs semaines de fermeture.

Si pendant les trois premières semaines de juin, ces commerces pourront vendre leurs produits selon les conditions habituelles et retrouver ainsi un fond de roulement correct, ils seront toutefois confrontés dès le 24 juin à l'ouverture des soldes, période où les marges sont par définition plus étroites.

Ces magasins qui auront connu plusieurs semaines « blanches » en termes d'activité seront alors confrontés à la reprise des échéances fiscales et sociales et des exigences en termes de baux commerciaux.

C'est pourquoi, la question du maintien de l'ouverture des soldes le 24 juin 2020 et d'un éventuel report de ces soldes au mois d'août mérite d'être examinée.

Le report de la période de soldes au mois d'août permettrait en effet aux commerces de proximité, de redémarrer après la période de confinement.

Afin que ce report produise tous ses effets, il conviendrait en parallèle de veiller pendant cette période, à ce que toute promotion, en particulier dans le domaine de l'habillement, ne puisse être possible. Cette mesure permettrait d'éviter que les grandes enseignes, coutumières du fait, ne creusent davantage l'écart avec le commerce de proximité. Ecart qui s'est aggravé pendant la période de confinement du fait de l'accès privilégié à la grande distribution dans la politique de prévention sanitaire mise en place par le gouvernement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Avec mon soutien.

